

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 28 septembre 2021 à 19h00.

Suite à la crise sanitaire actuelle et afin de maintenir les mesures de distanciation, la séance du conseil communal se tiendra à la SALLE DU TENSOU, rue du Tensoul à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Collège communal - Démission d'un membre - Prise d'acte/st
2. Avenant au Pacte de Majorité - Adoption/st
3. Prestation de serment en qualité d'Echevin - Monsieur Frédéric CARDOEN/st
4. Conseil consultatif communal Climat-Energie - Changement de présidence - Décision/st
5. Tutelle - Décisions prises par les Autorités de Tutelle - Information/st
6. Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits - Marché de services: Conditions, estimation et mode de passation
7. Fabrique d'église SAINT JEAN BAPTISTE - Budget de l'exercice 2022 - Approbation/nv
8. Fabrique d'église SAINT-GERY - Budget de l'exercice 2022 - Approbation/nv
9. Fabrique d'église SAINTE FAMILLE - Budget de l'exercice 2022 - Approbation/nv
10. Fabrique d'église SAINT MARTIN - Budget de l'exercice 2022 - Approbation/nv
11. Fabrique d'église SAINTE GERTRUDE - Budget de l'exercice 2022 - Approbation/nv
12. Fabrique d'Eglise SAINTE GERTRUDE - Paiement de subside pour la réparation du clocher - Approbation/nv
13. Renouvellement des GRD - appel public à candidature/tg
14. POLLEC 2021 - Projet de préfinancement des audits logement - Accord/tg
15. Sécurisation aux abords des écoles - Approbation des conditions et du mode de passation/lg
16. Mise à disposition d'un local communal - La Touline A.S.B.L - Monsieur Martin BOUHON - Demande d'occupation récurrente - Autorisation/acd

Huis clos

17. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, à l'entité pédagogique de Chastre pour 24 périodes/semaine, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/er
18. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 12 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre et Cortil-Noirmont - Ratification/cvm/mh
19. Désignation d'un maître spécial temporaire de psychomotricité pour 8 périodes/semaine à l'entité pédagogique de Chastre-Blanmont, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/vm

20. Désignation d'un maître spécial temporaire de néerlandais pour 2 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 06/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/gd
21. Désignation d'une Directrice d'école temporaire à horaire complet, du 01/09/2021 au 30/09/2021 pour les entités pédagogiques de Chastre et Blanmont- Ratification/cvm/nb
22. Désignation d'un maître spécial temporaire de néerlandais pour 6 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Chastre-Blanmont, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/dj
23. Désignation d'un Maître spécial de psychomotricité temporaire pour 2 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/hvdv
24. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 01/09/2021 au 30/06/2022, pour 24 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre, Blanmont et Cortil- Ratification/cvm/sp
25. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 26 périodes/semaine aux entités pédagogiques de Blanmont et de Cortil, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/ac
26. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 6 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Chastre du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/sl
27. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 3 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre et de Cortil, du 01/09/2021 au 30/09/2021 - Ratification/cvm/sl
28. Désignation d'un maître spécial de citoyenneté temporaire, pour 5 période/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre et de Cortil, du 01/09/2021 au 30/06/2022 - Ratification/cvm/sl
29. Désignation d'un maître spécial de morale temporaire, pour 3 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, du 01/09/2021 au 30/09/2021 - Ratification/cvm/sl
30. Désignation d'un instituteur primaire temporaire, du 01/09/2021 au 30/06/2022, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/cvm/tc
31. Désignation d'une Directrice d'école temporaire à horaire complet, du 17/08/2021 au 30/09/2021 pour l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont- Ratification/cvm/eb
32. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 14 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre et Cortil-Noirmont - Décision/cvm/

Arrêté par le Collège communal en ses séances des 16 et 20 septembre 2021

La Directrice générale,


Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,


Thierry CHAMPAGNE

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal·e concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller·e ;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.

